

DECRET N° 2018/786 DU 14 DEC 2018  
 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la société  
 CAMEROON TELECOMMUNICATIONS (CAMTEL).-

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 98/014 du 14 juillet 1998 régissant les télécommunications au Cameroun ;
- Vu** la loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu** le décret n° 98/198 du 08 septembre 1998 portant création de la société CAMEROON TELECOMMUNICATIONS ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018,

### DECRETE :

**Article 1<sup>er</sup>.**- Monsieur **MOHAMADOU SAOUDI** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Président du Conseil d'Administration de la société CAMEROON TELECOMMUNICATIONS (CAMTEL).

**Article 2.**- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3.**- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 14 DEC 2018

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



**PAUL BIYA**